

Gardasil épisode 3 : Dévastateur et pourtant 17 ans sans procès, pourquoi ?



[Source : AIMSIB]

Par La rédaction de l'AIMSIB

Cette semaine Marceau nous entraîne en 1986 aux USA, probablement au moment où la pire conséquence générée par la guerre froide a vu le jour. Puisque la protection des populations et des armées US nécessitait qu'on puisse déployer rapidement des anti-poisons en cas d'attaque Russe, la loi fédérale dut prévoir cette éventualité. Mais quel rapport avec la vaccination des bébés européens, me direz-vous ? Corollaire évident : ne serions-nous pas que des « Américains ratés » ? Bonne lecture.

Des bébés-parapluies

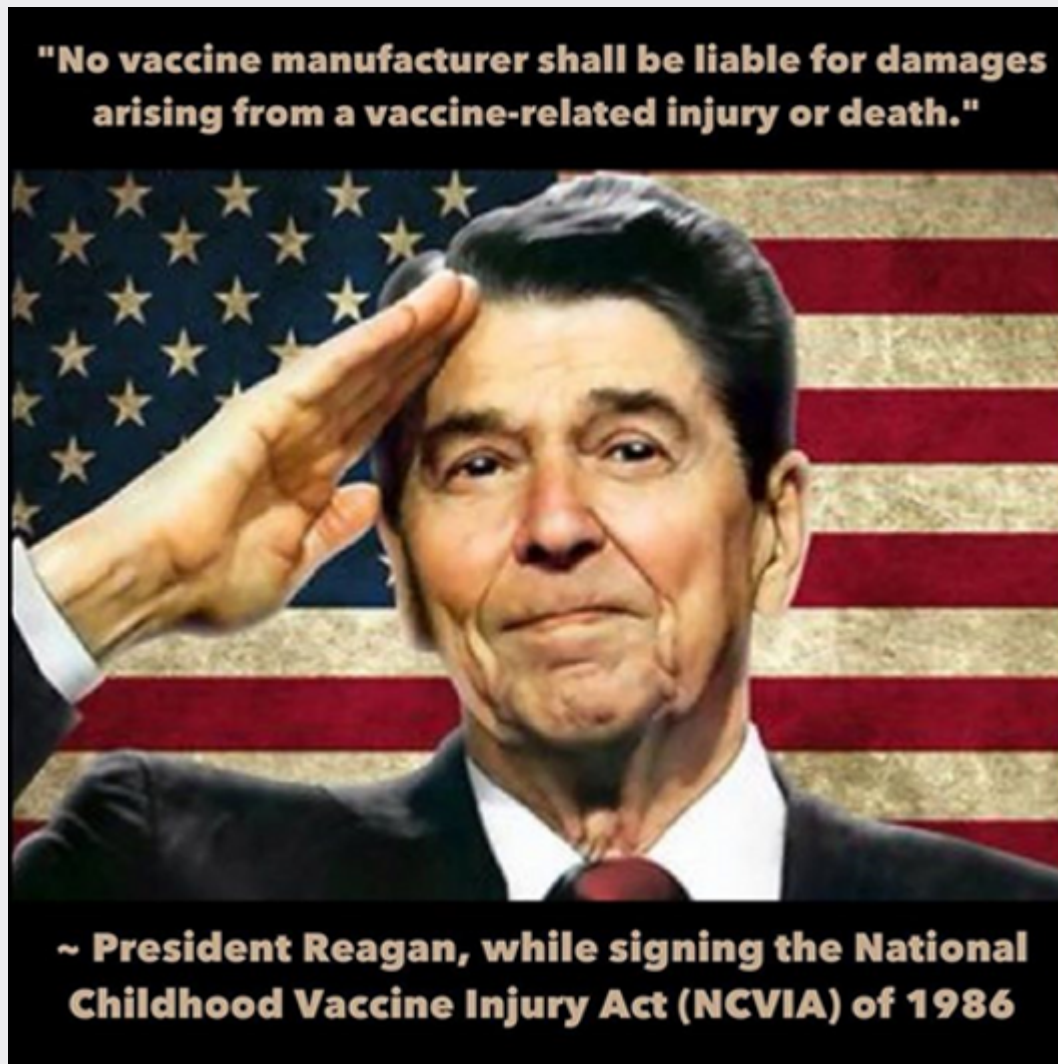
Arrêtons-nous un instant sur les États-Unis qui sont utilisés comme exemple pour imposer à nos enfants toutes les potions magiques qui sont injectées aux enfants américains. Nos politiques, médecins VRP et médias financés par le gouvernement nous disent souvent : regardez, les États-Unis ont rendu ce vaccin obligatoire depuis X années et tout se passe bien. Et ceci pour tous les vaccins qu'ils veulent rendre obligatoires en France.

En revanche ce qu'ils ne disent pas – mais je suis convaincu que beaucoup NE SAVENT PAS – c'est qu'aux USA, il ne peut pas y avoir de procès contre les vaccins recommandés par le CDC, même s'ils ne sont pas obligatoires !

Expliquons-nous : dans les années 80 après de nombreux procès perdus par les fabricants de vaccins à la suite de plaintes de parents d'enfants morts ou gravement blessés par des vaccins, les boîtes pharma ont menacé les politiciens américains d'arrêter de fabriquer des vaccins s'ils ne passaient pas une loi les protégeant contre toute poursuite en cas d'effet secondaire grave ou mort.

C'est donc le 14 Novembre 1986 que le président Ronald Reagan signe le « National Childhood Vaccine Injury Act (NCVIA) » créant un fonds de compensation fédéral pour indemniser les victimes des vaccins, tout en

donnant l'immunité TOTALE aux fabricants pour tous les vaccins mis dans le calendrier de vaccination des enfants recommandé par le CDC dès le début de la vie.



Vous comprenez donc pourquoi la FDA et le CDC, qui entretiennent des relations très étroites avec des labos comme Pfizer ou Moderna, ont validé toutes les injections COVID-19 jusqu'aux bébés.

Dès lors, une fois l'état d'urgence levé, plus personne ne pourra plus se retourner contre les fabricants car les injections sont incluses dans le calendrier vaccinal des bébés recommandé par le CDC, même si elles ne sont pas obligatoires.

Si les bébés et jeunes enfants n'avaient pas été inclus, dès la levée de l'état d'urgence sanitaire aux USA, tous les adultes auraient pu se retourner au pénal contre Pfizer and Co.

MAIS, il y a une limite à cette immunité donnée aux fabricants de vaccins : si les victimes peuvent prouver que le fabricant a caché des données importantes, menti sur l'innocuité de ses injections en connaissance de

cause, falsifié les données ou les essais cliniques, alors cette protection par le « Vaccine Act » tombe.

Des trous dans le parapluie

Il y a eu beaucoup de plaintes déposées depuis 2006 contre Merck, mais jusque-là les victimes ont toutes été déboutées car les juges ont estimé qu'il n'y avait pas de preuves suffisantes pour prouver que Merck aurait menti et triché sur les essais cliniques. Les victimes étaient donc invitées à demander compensation auprès du gouvernement fédéral pour leur blessures et maladies causées par le vaccin.

Après des années et des milliers de plaintes rejetées par la justice considérant qu'elles relevaient du « National Childhood Vaccine Injury Act », il semble enfin que les preuves accumulées ne puissent plus être ignorées par les juges pour traduire Merck en justice.

Ce procès qui va avoir lieu aux USA début 2023 contre Merck concernant le désastre du Gardasil avec les effets secondaires graves est donc véritablement exceptionnel, car en dépit du « Vaccine Act », le juge a estimé qu'il ne pouvait pas fermer les yeux et que Merck ne pouvait plus se prévaloir de cette protection. [1]

En ce qui concerne les injections COVID-19, nous avons déjà accumulé toutes les preuves et il sera aisé pour les victimes de démontrer la fraude bien plus rapidement qu'avec le Gardasil.

Donc, à l'avenir quand on vous donnera les USA comme exemple en vous disant ce vaccin a été rendu obligatoire depuis tant d'années sans problème (sous-entendu le vaccin est toujours administré et qu'il n'y a pas de plainte) rappelez-vous de ce « Vaccine Act » qui protège complètement les fabricants et laisse les victimes démunies.

De la même manière, quand n'importe quel vaccin est validé par le CDC américain pour les enfants et que vous ne comprenez pas pourquoi, rappelez-vous que l'immunité pénale ne fonctionne que si le vaccin est sur le calendrier des bébés, même s'il n'est donné qu'à l'adolescence, car il s'inscrit déjà dans le calendrier des 0-18 ans.

Ce qu'a imposé Pfizer à la France, par le biais du contrat européen négocié via SMS par Sainte Ursula von der Leyen, mais aussi à presque tous les gouvernements du monde dans le but de pouvoir soumettre les populations à ces injections mortelles dites COVID-19, n'est rien d'autre qu'une réplique de ce « Vaccine Act » en vigueur aux USA.

Les labos pharmas ont donc réussi à décliner dans le reste du monde ce qui n'existait qu'aux USA : leur immunité TOTALE en cas d'effets

secondaires liés à la vaccination dans le cas des injections COVID19 !

Depuis le « Vaccine Act » et sous la pression du département américain des armées, les vaccins jouissent également d'une nouvelle réglementation particulière exonérant les fabricants de la nécessité d'utiliser un vrai placebo dans les essais cliniques et d'effectuer de nombreux tests pour prouver leur innocuité comme la bio-distribution, la génotoxicité, la carcinogénicité, etc... qui étaient pourtant nécessaires et indispensables pour obtenir l'homologation.

Pourquoi les militaires ?

Il ne pouvait y avoir une réglementation aussi lourde car en cas d'attaques ou de menaces bactériologiques visant les militaires, l'armée américaine devait pouvoir rapidement formuler et injecter les soldats sans avoir à passer tous les tests de sécurité afin de théoriquement pouvoir les protéger.

Le problème est que cette réglementation s'applique désormais aussi à tous les vaccins destinés à la population civile ! Ce court-circuit ayant bien entendu été opportunément maintenu pour le plus grand bien de Big Pharma et Fauci & Co, mais au détriment des citoyens.

NOTRE PROBLÈME est que L'EMA en Europe ne fait que suivre les recommandations de la FDA américaine, donc en réalité l'Europe est sous la même réglementation imposée par l'armée américaine.

Le fait que les vaccins rendus obligatoires par les états mafieux gangrenés par les lobbys pharmas, comme la France, transfère l'indemnisation des victimes du fabricant vers l'état (ONIAM en France) revient effectivement à appliquer le même « Vaccine Act », sans qu'aucune loi française ne le permette ! [2]

Et enfin, comme l'a indiqué la députée européenne Virginie Joron [3], c'est Emmanuel Macron qui a poussé la Commission Européenne à négocier les contrats directement avec les fabricants de vaccins Covid-19 car il savait que le code pénal français ne lui permettrait pas de signer une telle clause d'immunité !

Pas merci à lui...

Le décor est planté, nous allons ensuite pouvoir plonger dans le vif du sujet...

Marceau
Février 2023

Pour retourner vers le premier épisode :

Gardasil épisode 1 : Déjà le début de la fin ?

par La rédaction de l'AIMSIB | 5 Fév 2023 | 17 commentaires



Articles récents



Gardasil é
début de l



Venez put
déranger
l'AIMSIB



Vaccins AI
réglement
FDA conce
produits c
génétique



Que révèl
précliniqu
Pfizer dév
récemmei



Barbares

<https://www.aimsib.org/2023/02/05/gardasil-episode-1-deja-le-debut-de-la-fin/>

Pour retourner vers l'épisode précédent :

Gardasil épisode 2 : « De Vioxx à Gardasil, comment faire confiance à Merck ? »

par La rédaction de l'AIMSIB | 12 Fév 2023 | 9 commentaires



<https://www.aimsib.org/2023/02/12/gardasil-episode-2-de-vioxx-a-gardasil-comment-faire-confiance-a-merck/>

Ne ratez pas le prochain épisode :

Gardasil épisode 4 : Mais au fait le Gardasil, c'est quoi?

Notes et références

[1] <https://www.law.cornell.edu/uscode/text/42/300aa-22>

[2] <https://www.youtube.com/watch?v=hE6A7dfku38>

[3] https://twitter.com/v_joron/status/1603691701851357184?s=20